



TÉLÉCOMS PRESTATAIRES
ÎLE-DE-FRANCE

Un dispositif de solidarité européenne pour protéger les travailleurs et les entreprises

La Commission européenne propose de mettre en place un dispositif, baptisé de son acronyme anglais SURE, visant à soutenir les pays de l'Union européenne dans la mise en place de systèmes de chômage partiel ou de mesures similaires. Il vise à préserver les emplois et les capacités de production pour les activités affectées par l'épidémie du Covid 19. Ce dispositif doit être approuvé par le Conseil de l'UE pour une mise en place rapide. Ce sont 100 milliards d'Euros qui seraient ainsi rapidement mobilisables, sous forme de prêts aux pays qui bénéficieraient de cette aide. C'est un dispositif d'urgence pour faire face à une situation exceptionnelle, provoquée par une cause naturelle qui échappe au contrôle des pays. La CFDT, comme la Confédération européenne des syndicats (CES), se félicite de cette proposition. Elle s'associe à la demande de la CES de veiller à ce que ces mesures soient prises dans tous les États membres et que le soutien soit étendu à tous les groupes de travailleurs, y compris les travailleurs indépendants et les travailleurs des plateformes, dans tous les secteurs pour toutes les tailles d'entreprises. Au-delà de l'urgence actuelle, la CFDT et la CES demandent également que les travaux en cours sur une proposition de système européen de réassurance chômage se poursuivent, afin de mieux préparer l'Europe à faire face aux crises pouvant affecter l'emploi. La CFDT a écrit au ministre de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire, pour lui demander de soutenir cette proposition au nom du Gouvernement français. Elle appelle le Conseil à entendre l'appel à solidarité et à l'urgence, et à comprendre que c'est ensemble que les pays européens doivent agir pour que nos économies résistent au terrible choc qu'elles sont en train de subir. L'Union européenne doit se montrer à la hauteur des valeurs qu'elle proclame.

DÉCLARATION DEYVAN RICORDEAU, SECRÉTAIRE NATIONAL DE LA CFDT

COVID-19

Un dispositif de solidarité européenne pour protéger les travailleurs et les entreprises

La Commission européenne propose de mettre en place un dispositif, baptisé de son acronyme anglais SURE, visant à soutenir les pays de l'Union européenne dans la mise en place de systèmes de chômage partiel ou de mesures similaires. Il vise à préserver les emplois et les capacités de production pour les activités affectées par l'épidémie du Covid 19. Ce dispositif doit être approuvé par le Conseil de l'UE pour une mise en place rapide.

Ce sont 100 milliards d'€ qui seraient ainsi rapidement mobilisables, sous forme de prêts aux pays qui bénéficieraient de cette aide. C'est un dispositif d'urgence pour faire face à une situation exceptionnelle, provoquée par une cause naturelle qui échappe au contrôle des pays.

La CFDT, comme la Confédération européenne des syndicats (CES), se félicite de cette proposition. Elle s'associe à la demande de la CES « de veiller à ce que ces mesures soient prises dans tous les États membres et que le soutien soit étendu à tous les groupes de travailleurs, y compris les travailleurs indépendants et les travailleurs des plates-formes, dans tous les secteurs et pour toutes les tailles d'entreprises »

Au-delà de l'urgence actuelle, la CFDT et la CES demandent également que les travaux en cours sur une proposition de système européen de réassurance chômage se poursuivent, afin de mieux préparer l'Europe à faire face aux crises pouvant affecter l'emploi.

La CFDT a écrit à au ministre de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire, pour lui demander de soutenir cette proposition au nom du Gouvernement français. Elle appelle le Conseil à entendre l'appel à la solidarité et à l'urgence, et à comprendre que c'est ensemble que les pays européens doivent agir pour que nos économies résistent au terrible choc qu'elles sont en train de subir. L'Union européenne doit se montrer à la hauteur des valeurs qu'elle proclame.

Documents

[communiqué de presse d'Yvan Ricordeau, secrétaire national de la CFDT, intitulé « Covid 19, Un dispositif de solidarité »](#)